



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du
Centre Ville : Subventions façades**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors de la mise en place de l'OPAH du Centre Ville suivant délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 1992, il avait été institué le principe de subventions pour ravalement de façades. Cette formule a été reconduite par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Février 1997.

Afin d'encourager ces réhabilitations, la délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 1995 a permis d'étendre ce principe de subventions à l'ensemble des immeubles d'habitation situés dans le périmètre de l'OPAH (y compris lorsqu'il n'y a pas rénovation de logements subventionnée par l'ANAH).

L'ensemble de ces délibérations précisait qu'un accord préalable de subvention devait intervenir avant tout démarrage de travaux, constituant ainsi un engagement servant de base au Service Comptabilité.

Or, certaines demandes de subventions sont déposées après l'exécution des travaux. Les éventuels bénéficiaires ont, en effet, confondu cette exigence avec la déclaration de travaux exemptés de permis de construire qui leur a été délivrée parallèlement.

Etant donné la bonne foi du demandeur et la conformité des travaux par rapport au cahier des charges du fonds façades,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder la subvention pour ravalement de façade à la :

- S.C.I. FIEF LISON pour un montant de 3.000 F.

Les crédits sont ouverts au budget 1997, fonction 925 S/fonction 521 article 65 728.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)